

Fiche de demande pour un Sapadhe
 Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 32 du 27-8-20

(Service d'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école)
Sapadhe 22 (Coordonnatrice sapadhe 22 Céline Trivino 02 96 75 91 36 sapadhe22@ac-rennes.fr)

☐ Demande initiale

☐ Renouvellement

R26 dossier n°

À remplir par les responsables légaux (ou référent ASE)	
Nom - Prénom de l'élève :	Date de naissance :
Nom - Prénom des responsables légaux :	
Adresse :	
 	
MOTIF de la demande : Maladie ☐ Accident ☐ Autre ☐ (précisez) : ☐ Je joins la fiche de renseignements médicaux (<i>cf annexe 2 jointe</i>) ☐ Je joins le certificat médical circonstancié du médecin qui suit mon enfant, pour la pathologie qui nécessite un Apadhe Et j'envoie ces deux documents sous pli confidentiel à l'adresse suivante : DSDEN22 -Médecin Conseiller technique- service santé -8 rue des champs de Pies CS 22369 22023 St Brieuc cedex 01 Assurance scolaire de l'élève : MAE ☐ MAIF ☐ Autre ☐ (précisez) : Certains contrats d'assurance prévoient la prise en charge de cours à domicile en cas d'accident ou de maladie. Il vous appartient de contacter votre assurance dans ce cadre. ☐ J'ai pris connaissance du fonctionnement du SAPADHE (document joint en page 2), et je m'engage à le respecter. Date et signature de la Famille :	

Réservé à l'école ou à l'établissement scolaire	
Etablissement scolaire :	Commune :
Nom du directeur :	Classe :
Enseignant(es) :	
Personne référente à contacter :	Personne référente TED-i :
 :  :	 :  :
Médecin scolaire :	
Infirmière scolaire :	

Fonctionnement du SAPADHE – Responsables légaux

- Dans le cadre du dispositif de scolarisation des élèves malades, l'Education nationale missionne un ou des enseignants volontaires pour des cours à domicile, dans l'établissement scolaire ou à l'hôpital, auprès de votre enfant, après avis du médecin conseiller technique du Directeur Académique (DASEN) en fonction de la demande.
- Le ou les professeurs est/sont rémunérés par l'Education nationale.
- Les objectifs pédagogiques de la prise en charge sont définis au préalable entre les différents enseignants (de la classe, de l'hôpital, du SAPADHE).
- L'envoi des professeurs à domicile ou dans l'établissement n'est pas automatique. Il est subordonné à la disponibilité de professeurs volontaires et à la mobilisation des moyens disponibles. Il peut être suspendu si les documents complémentaires demandés ne sont pas fournis.
- Des solutions alternatives peuvent être proposées par le médecin conseiller technique du DASEN, comme la scolarisation par le CNED.
- La durée est fonction des dates indiquées sur le certificat médical. Si besoin, un certificat médical de prolongation peut être fourni.
- Pour les demandes concernant des troubles d'ordre psychologiques, un certificat d'un médecin spécialisé (psychiatre ou pédopsychiatre) devra obligatoirement être présenté.
- La prise en charge s'arrête dès que le Médecin Conseiller Technique de l'Education Nationale, ou de l'hôpital ne l'estime plus nécessaire.

Engagement des responsables légaux pour le déroulement des cours :

- Les conditions doivent être les plus sereines possibles pour l'élève comme pour le professeur. Un lieu calme et propice au travail scolaire est mis à disposition.
- Les jours et heures des cours sont déterminés à l'avance par accord entre le professeur et le responsable légal mais peuvent être modifiés suivant l'état de santé de l'élève.
- En cas de modification (date, heure), l'enseignant doit être averti au plus tôt du problème rendant son déplacement inutile. Dans le cas contraire, l'heure de cours est considérée comme effectuée.
- Les responsables légaux informent le professeur des précautions sanitaires si nécessaire.
- Un adulte, responsable de l'enfant, doit être obligatoirement présent au domicile pendant les cours.
- L'attestation du service réalisé est signée par le responsable légal à la fin de chaque période.

Date et signature de la Famille :

MODALITES de la mise en œuvre du projet d'accompagnement APADHE

(à renseigner en équipe éducative)

L'élève bénéficie d'un : ☐ Compte-rendu de la réunion d'une équipe éducative ☐ PAI ☐ PPS ☐ Attente PPS ☐ Pas de PPS	Autres dispositifs de soutien et de continuité scolaire : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> Envisagé : ☐ Aucun ☐ Emploi du temps allégé ☐ Cned scolarité partagée ☐ Système de téléprésence robotisée (TEDi) ou tablette cartable connecté </td> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> Déjà mis en place : ☐ Aucun ☐ Emploi du temps allégé ☐ Cned scolarité partagée ☐ Système de téléprésence robotisée (TEDi) ou tablette cartable connecté </td> </tr> </table>		Envisagé : ☐ Aucun ☐ Emploi du temps allégé ☐ Cned scolarité partagée ☐ Système de téléprésence robotisée (TEDi) ou tablette cartable connecté	Déjà mis en place : ☐ Aucun ☐ Emploi du temps allégé ☐ Cned scolarité partagée ☐ Système de téléprésence robotisée (TEDi) ou tablette cartable connecté
Envisagé : ☐ Aucun ☐ Emploi du temps allégé ☐ Cned scolarité partagée ☐ Système de téléprésence robotisée (TEDi) ou tablette cartable connecté	Déjà mis en place : ☐ Aucun ☐ Emploi du temps allégé ☐ Cned scolarité partagée ☐ Système de téléprésence robotisée (TEDi) ou tablette cartable connecté			
Accompagnement par un enseignant ou des enseignants de : ☐ Sa classe ☐ Son école /établissement ☐ Autre école ou établissement ☐ Autre (réserve externe d'enseignants)	Lieux d'accompagnement : ☐ Domicile ☐ Etablissement (préciser :.....) ☐ Hôpital ☐ Tiers lieu (préciser :.....)			
Projet pédagogique envisagé : (cf circulaire de rentrée Apadhe)				
Disciplines et noms des enseignants	Heures /semaine + lieu d'intervention			

Avis du Médecin Conseiller Technique :

☐ Favorable

☐ Favorable avec conditions particulières :

☐ Défavorable :

Code pathologie n°...

Date :

Pour la période du au et pour un nombre d'heures de /semaine

☐ Renouvelable à l'année

Nombre de semaines hors vacances scolaires :

Lieu d'intervention :

☐ Domicile

☐ Etablissement scolaire

☐ Hôpital

☐ Tiers lieu

Observations particulières :

☐ Mise en place d'un robot de télé présence

☐ CNED

☐ PAI

☐ PPS

Signature Médecin Conseiller Technique :

Le

Prolongation de l'APADHE : du

au